

L'équipe du S nec CFTC Agri

vous souhaite de

BONNES VACANCES



Pour toutes questions, contactez
vos référents régionaux

Bilan du pacte 2023-2024

77% des agents contractuels ont pris au moins une brique.

Le remplacement de courte durée a été la mission la plus réalisée (31%). C'était une volonté du MASA ! Viennent ensuite les briques « Initiatives pédagogiques » (16%) et « Orientation » (12%).

Le pacte enseignant est reconduit pour l'année scolaire 2024-2025 avec une procédure simplifiée : plus qu'une seule lettre de mission pour toutes les briques.

La note de service va sortir avant l'été, permettant de débiter la campagne de positionnement.

Un bilan qualitatif sera présenté au CCM d'automne 2024.

Stages d'observation 4^{ème} /3^{ème}

Bonne nouvelle !

À partir de septembre 2024, **les élèves de 4^{ème}/3^{ème} n'auront plus de restriction d'âge pour effectuer leur stage d'observation en entreprise.**

En conformité avec le code de l'éducation, le code rural va donc autoriser les séquences d'observation en milieu professionnel des élèves de moins de 14 ans.

PSC enseignants droit public

En 2022, le ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales ont signé un accord interministériel sur le panier de soins socle, commun à toute la fonction publique.



Puis, de juin à octobre 2023, un accord ministériel comportant 3 options a été négocié entre les représentants du ministère de l'Agriculture et les organisations syndicales représentatives.

Le 21 mai 2024, le S nec-CFTC a signé cet accord au MASA en la présence du Ministre Marc FESNEAU. Il s'agit d'un accord collectif obligatoire applicable au 1^{er} janvier 2025.

Le niveau de garanties du panier socle offre déjà une bonne couverture, supérieure au panier de soins des salariés des entreprises privées.

L'État participera à hauteur de 50% de la cotisation d'équilibre, à quoi s'ajoutera une participation de 5€ pour les options.

Une Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi assurera le suivi de l'accord dans le temps.